



Nos appuis techniques

ASSISTANCE TECHNIQUE

Demande de subvention p.4

Assistance technique Post-RSDE p.5

Téledéclaration sur GIDAF p.6

ASSISTANCE REGLEMENTAIRE

Diagnostic de classement ICPE p. 9

Veille réglementaire Environnement / SST p.10

Audit réglementaire p.12

Ressource Terrain p.13

**Un besoin particulier ?
Contactez-nous au 04 9114 30 60**

Chers adhérents,
Exploitants industriels de la région PACA,

L'association se met à votre service pour vous accompagner individuellement dans la mise en œuvre de vos obligations techniques et/ou réglementaires.

Vous trouverez ci-après une présentation détaillée de nos appuis techniques qui, en fonction de vos besoins et des spécificités de votre établissement, pourront être aménagés.

Par ailleurs, nous restons à votre écoute pour étudier ensemble la possibilité de tout autre accompagnement.

L'équipe d'Environnement-Industrie

Guide de lecture

Chaque appui technique se compose de plusieurs étapes de réalisation et/ou inclut différents services formant un « package ».

Les indications marquées du signe  indiquent les services intrinsèques de la cotisation d'adhésion à Environnement-Industrie.



Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 60



Environnement Industrie

ASSISTANCE TECHNIQUE

Assistance technique

Dossier de demande de subvention

Objectifs :

- Rédaction de votre dossier de demande de subvention en réponse à un Appel à projets (AAP)
- Échanges intermédiaires avec l'organisme porteur de l'AAP.



EI : aide à la recherche des financeurs de votre projet

Phases de réalisation :

▪ Ensemble : visite initiale

EI : présentation du déroulé de l'action et des enjeux

Vous : transmission de la documentation utile pour monter le dossier (données techniques et financières)

- EI : détermination du plan d'actions et son calendrier d'application
- EI : montage et rédaction du dossier de demande de subvention, échanges avec le(s) financeur(s)
- Ensemble : validation du dossier

Tarif : Sur devis

Pour en savoir plus contactez :



Aurélie FLOCH au 04 91 14 30 60

Chloé MENARD au 04 91 14 30 61

Ils nous ont fait confiance :

CIFC, Fos sur Mer (13)

FIBRE EXCELLENCE, Tarascon (13)



Assistance technique

Elaboration d'un programme de surveillance conforme à l'arrêté du 24/08/2017

Objectifs :

- **Réexaminer le programme d'auto-surveillance et les données d'analyses** existantes du site en comparaison :
 - des nouvelles substances réglementées,
 - des nouveaux critères d'auto-surveillance,
 - *En option* : des nouvelles VLE fixées par l'arrêté du 24/08/2017.
- **Construire un nouveau programme de surveillance** à transmettre à l'inspection.
- **Option : Accompagnement à la construction d'un programme d'actions interne** au site basé sur :
 - La détermination des substances visées par une obligation d'ETE « Réduction maximale » pour le site,
 - Un état des lieux de la conformité des rejets aux nouvelles VLE

Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale**
 - Définition du cadre et du planning de la prestation
 - Fourniture des éléments documentaires nécessaires à la réalisation de la prestation (rapports RSDE, données d'auto-surveillance...)
 - Validation du format du programme de surveillance à construire
 - + *Si l'option est souhaitée* : Validation du format du programme d'actions
- **EI : analyse des données et proposition de programme de surveillance**
 - + *Si l'option est souhaitée* : proposition de programme d'actions en fonction de l'analyse de la conformité aux VLE et à l'exigence de suppression des rejets de certaines substances
- **Ensemble : échanges et validation du programme de surveillance et du programme d'actions, le cas échéant.**

Tarif : Sur devis

Ils nous ont fait confiance :

KEMONE, Fos sur Mer (13)
FIBRE EXCELLENCE, Tarascon (13)
SIH, Cannes (06)
CEA, Cadarache (13)
ARCELORMITTAL, Fos sur Mer (13)
ETS FILLIERE, Avignon (84)



Pour en savoir plus :

Contactez Chloé MENARD
au 04 91 14 30 61

Assistance technique

Télédéclaration sur GIDAF*

* Gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquente, site de télédéclaration obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015

Objectifs :

- Remplir votre obligation de transmission aux services de l'Etat des résultats de surveillance périodique de vos rejets polluants.
- Saisie sur le site GIDAF des résultats de la surveillance périodique de :
 - vos émissions dans les eaux superficielles pour la DREAL et/ou l'Agence de l'eau
 - vos émissions dans les eaux souterraines pour la DREAL
 - la concentration en légionnelles pour la DREAL

Etape préalable : uniquement avant la 1^{ère} déclaration

analyse de la conformité de votre compte GIDAF par rapport au contenu de votre/vos arrêté(s) préfectoral(aux)

Etapes suivantes : à chaque déclaration

- Vous : transmission de vos résultats de mesures
- EI : saisie et enregistrement de la/des déclaration(s) sur votre compte GIDAF en utilisant l'identifiant « PRESTATAIRE »
- EI : e-mail informatif sur la saisie enregistrée : indications relatives à la déclaration saisie Par ex. : rien à signaler, résultat manquant ou dépassement d'une valeur limite d'émission
- Vous : connexion sur GIDAF avec votre identifiant « INDUSTRIEL », lecture et transmission à l'inspection de la déclaration enregistrée.
- EI : prise en charge de la gestion des problèmes techniques

✓ accès illimité à la hotline « SOS GIDAF »

Tarif : Sur devis

Pour en savoir plus contactez :

Aurélie FLOCH au 04 91 14 30 60

Ils nous ont fait confiance :

Centrale de Provence, Gardanne(13)

S.I.H., Cannes (06)



Support pédagogique GIDAF

Objectif :

- Vous aider à télédéclarer vos résultats de surveillance des émissions polluantes et/ou des légionnelles sur le site GIDAF au moyen d'un guide pédagogique

Phases de réalisation :

- EI : transmission d'un support pédagogique imprimé complet**
Chaque type de déclaration est détaillé avec des captures d'écran commentées.

Option :

- L'abonnement annuel vous permet de recevoir les mises à jour du support pédagogique en fonction des évolutions du site.

✓ accès illimité à la hotline « SOS GIDAF »

Tarif : 200 € le support

LES CONTROLES EXTERNES
CONTRÔLE EXTERNE DE RECALAGE [1/2]

GIDAF
ACCÈS, PARAMÈTRES, DÉCLARATIONS, ÉTAT DES LIEUX

Contrôle prélevé par exploitant pour comparer ses résultats avec ceux du contrôle.

Établissement
N° de site : 20000
N° de site : 20000

LES CONTRAINTES EN VIGUEUR

SAISIE DES RESULTATS AS EAUX SUPERFICIELLES
TABLEAU DE DECLARATION EN LIGNE

Règles de saisie pour les Commentaires « journaliers »

Données relatives aux contraintes en vigueur :
Je compare vos données avec les prescriptions de mon arrêté d'exploitation.
Si erreur, omission, incohérence... je prends contact avec mon inspecteur ou avec le correspondant AERMC pour correction.



Pour en savoir plus contactez :

Aurélie FLOCH au 04 91 14 30 60



Environnement Industrie

ASSISTANCE REGLEMENTAIRE

Assistance réglementaire

Diagnostic de classement ICPE

Objectif :

- Faire le bilan du classement de vos activités/installations au titre de la nomenclature ICPE.

Phases de réalisation :

- **Visite initiale de votre site**
 - Vous : présentation de vos activités, installations...
 - Vous : transmission de la documentation utile
- **EI : analyse de votre classement ICPE au regard :**
 - des quantités totales de substances ou mélanges dangereux susceptibles d'être présents sur votre site,
 - des différents seuils de capacité de vos installations
- **EI : Restitution de votre diagnostic ICPE détaillé**
- **Ensemble : validation**

Tarif : Sur devis



Pour en savoir plus contactez :

Chloé MENARD au 04 91 14 30 61

Aurélie FLOCH au 04 91 14 30 60



Ils nous ont fait confiance :

Chocolaterie de Provence, Marseille(13)

SOMAP Technologie, Gréasque (13)

Assistance réglementaire

→ Veille réglementaire personnalisée environnement/ICPE

Objectifs :

- Vous maintenir à jour de la réglementation applicable à vos activités en matière d'environnement/ICPE,
- Bénéficier d'un tri amont des actualités réglementaires,
- Comprendre rapidement le cadre d'application d'un nouveau texte.

Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale et / ou paramétrage de la veille**
 - présentation de vos activités et définition de vos besoins
- **EI : transmission de votre alerte réglementaire par e-mail au rythme de votre choix**
 - Liste des nouveaux textes applicables à votre site
 - Décryptage synthétique : contexte, objet, échéances...

Option : RDV périodiques (mensuels, trimestriels...) permettant de faire le point sur vos questions réglementaires

Tarif : sur devis

Pour en savoir plus :



Contactez-nous au 04 91 14 30 60

Ils nous ont fait confiance :

Fibre excellence, Tarascon(13)

Primagaz, Lavera (13)

ESSO, Fos sur mer (13)



Assistance réglementaire

Veille réglementaire personnalisée Santé Sécurité au Travail (SST)

Objectifs :

- Vous maintenir à jour de la réglementation applicable à vos activités en matière de santé Sécurité au Travail,
- Bénéficier d'un tri amont des actualités réglementaires,
- Comprendre rapidement le cadre d'application d'un nouveau texte.

Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale et / ou paramétrage de la veille**
 - présentation de vos activités et définition de vos besoins
- **EI : transmission de votre alerte réglementaire par e-mail au rythme de votre choix**
 - Liste des nouveaux textes applicables à votre site
 - Décryptage synthétique : contexte, objet, échéances...

Option : RDV périodiques (mensuels, trimestriels...) permettant de faire le point sur vos questions réglementaires

Tarif : sur devis

Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 60



Ils nous ont fait confiance :
ESSO, Fos sur mer (13)

Assistance réglementaire

Matrice de Suivi de la conformité Diagnostic de conformité réglementaire

Objectifs :

- Bénéficier d'un outil personnalisé regroupant l'ensemble des textes applicables dans les domaines Environnement/Risque industriel
- Mettre en œuvre un diagnostic et un suivi de la conformité du site à la réglementation environnementale applicable,
- Bénéficier d'une synthèse de la conformité de votre site qui pourra servir de base à un plan d'actions à mettre en œuvre.

Phases de réalisation (la prestation peut ne porter que sur une partie des points ci-dessous) :

- **Visite initiale**
 - Vous : Présentation des activités du site,
 - Ensemble : Définition du cadre de l'audit réglementaire (périmètre thématique, planning de la prestation).
- **Elaboration d'une matrice de texte applicables**
 - EI : Elaboration d'une matrice adaptée à vos besoins spécifiques,
 - EI : Identification des textes applicables au site et à ses activités.
*Livrables : Matrice des textes applicables
Modèle de grille d'audit*
- **Réalisation de l'audit de conformité**
 - EI : Analyse documentaire de chaque texte applicable,
 - Ensemble : Analyse de conformité sur site.
Livrable : Grille d'audit à jour
- **Élaboration du plan d'actions**
 - Ensemble : Revue de toutes les non-conformités identifiées et définition des actions correctives à mettre en œuvre,
 - EI : Remplissage et validation du plan d'actions.
Livrable : Plan d'actions à jour
- **Tout au long de la prestation, échanges et validation des livrables**

Tarif : Sur devis

Ils nous ont fait confiance :

PRIMAGAZ, Lavera (13)

ARKEMA, Saint-Auban (04)

ESSO, Fos sur Mer (13)

KEMONE, Saint-Auban (04)



Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 60

Ressource Terrain

→ Réalisation de diverses prestations environnementales

Objectifs :

- Apporter une ressource complémentaire et ponctuelle aux entreprises
- Bénéficier des compétences d'Environnement-Industrie au sein de l'établissement pour tout besoin environnemental

Phases de réalisation :

- **Ensemble : visite initiale**
 - Définition des besoins et du planning de la prestation,
 - Fourniture des éléments documentaires nécessaires.
- **EI : Intervention sur site en fonction du planning pré-défini**

Tarif : Sur devis

Pour en savoir plus :

Contactez-nous au 04 91 14 30 60



Ils nous ont fait confiance :

ALTEO, Gardanne (13)

SPSE, Fos sur Mer (13)



Environnement Industrie

Association Environnement-Industrie

Immeuble C.M.C.I
2, rue Henri Barbusse - 13241 Marseille cedex 01

Email : contact@environnement-industrie.com

Tél : 04 91 14 30 60 / 30 61

Fax : 04 91 56 01 91

www.environnement-industrie.com